

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. P. BLANC - P. BONNET - C. BOUARD - A. CORNE - C. FAYOLLE - M. GUYOT - G. MAQUIN - G. MARSONI - M. MORGAND - C. PAGLIA, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme E. CUISSET, Vice-Présidente

MM. B. AGUIAR - C. CATARD - J. JOANNET, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.



POLE RESSOURCES/FINANCES

N°1 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MISE À DISPOSITION AUPRES DE LA VILLE DE VICHY EN MATIERE D'INGENIERIE TECHNIQUE

Considérant que la création d'un service commun en matière d'ingénierie technique sera susceptible d'être gérée par la ville de Vichy, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve les conventions de mise à disposition de 2 fonctionnaires de la Communauté d'Agglomération auprès de la ville de Vichy dans le cadre de la mise en commun des services d'ingénierie technique communautaire et communaux pour la ville de Vichy en matière de voirie et de bâtiments et autorise le Président ou son représentant à signer au nom de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier les deux conventions de mise à disposition précitées à intervenir avec la ville de Vichy.

POLE VIE SOCIALE ET UNIVERSITE

N°2 - ENFANCE - ALSH - MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES REPAS

Considérant que les prix d'achat des repas à la Cuisine Centrale de Cusset sont respectivement de 4.73 € pour les ALSH maternels, 4.93 € pour les ALSH primaires et 6.38 € pour les adolescents, que le coût facturé aux familles a été fixé à 2.30 € en 2015 et que devant la situation budgétaire contrainte nécessitant de recouvrer des recettes complémentaires, le faible montant acquitté par les familles justifie une mise à niveau de ce tarif, **le Bureau**

Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le nouveau tarif du prix du repas à 2.60 €, à compter du 10 janvier 2016.

POLE TERRITOIRES, AMENAGEMENT ET PROSPECTIVES

N°3 – AVENANT N°1 CCAB SAINT-YORRE

Considérant la consultation des entreprises et les coûts définitifs des travaux du CCAB de SAINT YORRE à savoir l'aménagement des rues de la Liberté, Gambetta, de la place Jean Jaurès et du carrefour de la gare, permettant au Département d'attribuer définitivement la subvention de la première tranche et considérant que l'avenant vise uniquement à entériner la subvention du Département de l'Allier se rapportant à la réalisation de la première tranche de travaux du CCAB n°2 de SAINT-YORRE, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 visant à approuver la subvention définitive du Département pour la première tranche de travaux et à signer les prochains avenants à ce contrat qui viseraient à entériner la subvention du Département.

◆ ◆ ◆ ◆

Le Président,



Claude MALHURET